

# Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

#### MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 31 AOÛT 2022

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 31 août 2022 à 15h30, sont présents les représentants de chacune des villes suivantes:

Madame Liza Poulin, mairesse Madame Christine Beaudette, mairesse Monsieur Gilles Blanchette, maire Monsieur Jean Comtois, maire Madame Julie Boivin, mairesse Monsieur Christian Charron, maire Madame Melissa Monk, conseillère Ville de Blainville Ville de Boisbriand Ville de Bois-des-Filion Ville de Lorraine Ville de Sainte-Anne-des-Plaines Ville de Sainte-Thérèse

Ville de Rosemère

formant quorum sous la présidence du Préfet, monsieur Eric Westram, maire de la Ville de Rosemère.

Est également présent dans la salle du conseil:

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier

MRC de Thérèse-De Blainville

2022-08-173

OBJET: Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par

Monsieur Jean Comtois

200

Maire de Ville de Lorraine Monsieur Christian Charron

appuyé par

Maire de Ville de Sainte-Thérèse

**QUE** l'assemblée statutaire du mercredi 31 août 2022 soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-08-174

OBJET:

Réouverture de l'assemblée

Il est proposé par

Madame Julie Boivin

Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

appuyé par

Monsieur Christian Charron

Maire de Ville de Sainte-Thérèse

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 31 août 2022 soit et est réouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-08-175

**OBJET:** 

Période de questions

Le directeur général confirme qu'aucune question n'a été reçue du public.

2022-08-176

OBJET:

Adoption - Ordre du jour

Il est proposé par

Monsieur Gilles Blanchette

Maire de Ville de Bois-des-Filion



# Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

appuyé par

Madame Liza Poulin

Mairesse de Ville de Blainville

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté

- 1. Ouverture et suspension de l'assemblée
- 2. Réouverture de l'assemblée
- 3. Période de questions
- 4. Adoption de l'ordre du jour
- 5. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2022
- 6. Aménagement, gestion des cours d'eau, environnement et rénovation domiciliaire
  - 6.1. Résolution Demandes d'émission de certificats de conformité
    - i. Ville de Blainville: #1418-175
    - ii. Ville de Bois-des-Filion: #7210
    - iii. Ville de Rosemère #1003
    - iv. Ville de Sainte-Anne-des-Plaines: #859-6, #860-108, #860-109
    - v. Ville de Sainte-Thérèse: #1200-71 N.S.
  - 6.2. <u>Résolution</u> Adoption du document indiquant la nature des modifications Règlement #22-01 Règlement amendant le Schéma d'aménagement et de développement 2005 afin de modifier les dispositions relatives aux lots à proximité des cours d'eau et des lacs
  - **6.3.** Résolution Amendement/Précision de la résolution #2022-04-83 Exclusion de la zone agricole permanente Ville de Boisbriand
  - **6.4.** Résolution Octroi de mandat supplémentaire au COBAMIL Mise à jour des données relatives au Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)
- 7. Développement économique de la MRC
  - 7.1. <u>Résolution</u> Ratification de la décision des membres du Comité Aide d'Urgence aux Petites et moyennes entreprises (PME) et organismes sans but lucratif (OSBL) Rencontre du 11 juillet 2022
- 8. Gestion administrative, financière et du personnel
  - 8.1. <u>Dépôt</u> Liste de la correspondance au 31 août 2022
  - **8.2.** Résolution Adoption des comptes payés et à payer du 7 juillet au 31 août 2022
  - **8.3.** Résolution Adoption du Règlement #22-02 Règlement sur la gestion contractuelle de la MRC
  - **8.4.** Résolution Amendement à la Politique des conditions de travail des employés de la MRC Chapitre des frais de déplacement et de représentation
  - **8.5.** <u>Dépôt</u> États financiers trimestriels du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2022 (2<sup>e</sup> trimestre)
  - **8.6.** Résolution Ratification de la décision du Directeur général L'appel de projets du ministère de l'Immigration, Francisation et Intégration pour le Programme d'Appui aux Collectivités (PAC)
  - **8.7.** <u>Dépôt</u> Ratification du mémoire de la MRC Habitation sociale Consultation métropolitaine habitation
  - 8.8. <u>Résolution</u> Embauche de madame Jessika Comeau Conseillère en développement sectoriel (Bioalimentaire, Récréotourisme Social Aménagement Environnement) Ratification de la décision du directeur général
- 9. Dossiers régionaux et métropolitains
  - **9.1.** Résolution Comité stratégique de la MRC en mobilité durable Accompagnement stratégique par madame Nicole Houle
- 10. Sécurité incendie/sécurité civile
  - **10.1.** Résolution Motion de remerciement Monsieur Francis Lanouette Coordonnateur du Comité en sécurité civile
  - **10.2.** <u>Résolution</u> Nomination de monsieur Gilles Desgagnés à titre de responsable du Comité en sécurité civile de la MRC jusqu'au 30 novembre 2023



## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- 11. Gouvernance MRC
- 12. Demande d'appui
- 13. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-08-177

**OBJET:** 

Approbation et suivi - Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet

2022

Il est proposé par

Monsieur Christian Charron

Maire de Ville de Sainte-Thérèse

appuyé par

Madame Melissa Monk

Conseillère de Ville de Rosemère

**QUE** l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2022 soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-08-178

**OBJET:** 

Avis de conformité

Amendement à la règlementation d'urbanisme des Villes de Blainville, Bois-des-Filion, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines et Sainte-

Thérèse

**ATTENDU QUE** les Villes de Blainville, Bois-des-Filion, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines et Sainte-Thérèse ont présenté des demandes d'amendement à leur règlementation d'urbanisme, soit les règlements: Blainville: #1418-175, Bois-des-Filion: #7210, Rosemère: #1003, Sainte-Anne-des-Plaines: #859-6, #860-108 et #860-109 et Sainte-Thérèse: #1200-71 N.S. pour approbation par la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la MRC doit, dans les 120 jours de la transmission des règlements et résolutions, examiner et vérifier la conformité de ces derniers aux dispositions de son Schéma d'aménagement et de développement ainsi que de son Document complémentaire;

ATTENDU QUE les modifications apportées par les présents règlements sont les suivants :

Blainville #1418-175

Zonage: Règlement modifiant le Règlement #1418 de

zonage afin de :

➤ Créer la sous-catégorie d'usage « Vente au détail de cyclomoteur et/ou de pièce, pneu, batterie ou accessoire neufs pour cyclomoteur » et à le contingenter à un (1) dans la zone C-257;

> Modifier l'annexe B du tableau des spécifications à cet

effet

Bois-des-Filion #7210

**Zonage :** Règlement modifiant le Règlement de zonage #7200 et ses amendements afin de :

- ➤ Ajouter dans la grille des spécifications H-01 la disposition particulière de projet intégré;
- Modifier la superficie maximale pour les garages privés attachés au bâtiment principal dont l'usage est l'habitation.

3807



## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Rosemère #1003

**Démolition d'immeuble** : Règlement remplaçant, le Règlement #918 sur la démolition d'immeubles et ses amendements afin de :

Édicter de nouvelles dispositions afin que le nouveau Règlement s'ajuste aux modifications législatives concernant les articles 148.0.1 à 148.0.26 du chapitre V.0.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

Sainte-Anne-des-Plaines #859-6

**Construction :** Règlement modifiant le Règlement #859 de construction afin de :

- ➤ Ajouter des normes de construction durable pour les portes, les fenêtres, les appareils de ventilation et les systèmes de chauffage;
- > Ajouter des dispositions concernant la conception d'une toiture végétalisée, de son accès et son entretien.

Sainte-Anne-des-Plaines #860-108

**Zonage :** Règlement modifiant le Règlement #860 de zonage afin de :

- Ajouter la définition « Toiture végétalisée » dans la terminologie;
- Modifier les dispositions sur les équipements accessoires;
- > Ajouter des dispositions sur les matériaux de revêtement exigés.

Sainte-Anne-des-Plaines #860-109

**Zonage :** Règlement modifiant le Règlement #860 de zonage afin de :

- Modifier différentes dispositions concernant les garages privés isolés;
- ➤ Ajouter des usages spécifiques permis de la zone A-012 de la classe P-3 infrastructures et équipements.

Sainte-Thérèse #1200-71 N.S

**Zonage:** Règlement modifiant le Règlement de zonage #1200-N.S. et ses amendements afin de :

> Encadrer les enceintes de piscines résidentielles;

Il est proposé par

Madame Christine Beaudette

Mairesse de Ville de Boisbriand

appuyé par

Monsieur Jean Comtois

Maire de Ville de Lorraine

QUE les amendements à la règlementation d'urbanisme des Villes de Blainville, Bois-des-Filion, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines et Sainte-Thérèse ont présenté, soit les règlements: Blainville: #1418-175, Bois-des-Filion: #7210, Rosemère: #1003, Sainte-Anne-des-Plaines: #859-6, #860-108 et #860-109 et Sainte-Thérèse: #1200-71 N.S. soient et sont réputés conformes aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que de son Document complémentaire;



2022-08-179

2022-08-180

# Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de ces règlements.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**OBJET:** 

Adoption du document indiquant la nature des modifications – Règlement #22-01 – Règlement amendant le Schéma d'aménagement et de développement 2005 afin de modifier les dispositions relatives aux lots à proximité des cours d'eau et des lacs

**ATTENDU QUE** conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC (art. 53.11.4) doit adopter après l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma, un document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité devra effectivement apporter;

Il est proposé par

Monsieur Christian Charron

Maire de Ville de Sainte-Thérèse

appuyé par

Madame Julie Boivin

Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

**QUE** soit adopté le document déposé au conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville précisant la nature des modifications que doit apporter les municipalités locales dans le cadre du Règlement #22-01, une fois entrée en vigueur.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OBJET:

Amendement/Précision de la résolution #2022-04-83 – Exclusion de la zone agricole permanente – Ville de Boisbriand

ATTENDU la résolution de la MRC de Thérèse-De Blainville #2022-04-83;

**ATTENDU QUE** le projet de Loi 103 sanctionné le 9 décembre 2021 a apporté des changements législatifs dont notamment celui de retirer le pouvoir des municipalités locales d'effectuer une demande d'exclusion et de donner le pouvoir aux MRC de se faire promoteur d'une telle demande;

ATTENDU QUE certaines dispositions du PL-103 ne sont pas à ce jour en vigueur, dont celles permettant à la MRC d'effectuer le dépôt d'une demande d'exclusion directement à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) dont la MRC doit se faire promoteur; mais doit effectuer la demande par l'intermédiaire de la Municipalité locale où sont situés les lots concernés par la demande;

ATTENDU QUE la demande à la CPTAQ doit être acheminée par l'intermédiaire de la municipalité locale où sont situés les lots concernés par la demande, mais qui ne peut se faire promoteur de la demande;

**ATTENDU** l'imbroglio des modifications législatives de la demande acheminée à la CPTAQ par la MRC de Thérèse-De Blainville dossier #437560 a été refusée et le dossier fermé;

ATTENDU QUE l'intégration des nouvelles dispositions, dont celle exigeant directement le dépôt d'une demande d'exclusion par une MRC à la CPTAQ, sera modifiée ultérieurement;

**ATTENDU QUE** pour réactiver le dossier la MRC doit effectuer une demande à la Ville de Boisbriand pour procéder à la demande d'exclusion.



N° de résolution

### Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Il est proposé par

Madame Julie Boivin

Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

appuyé par

Madame Melissa Monk

Conseillère de Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville

Se fasse promoteur de la demande d'exclusion des lots #2 503 076, 2 503 077, 2 503 114, 2 503 131 et 2 941 212, d'une superficie totale de 78 842,4 m² (7,9 hectares), tel que le stipule l'article 65 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) (PL-103 art. 79);

> Transmette la demande à la Ville de Boisbriand afin que cette dernière puisse la faire parvenir à la Commission du territoire agricole du Québec tel que le stipule

l'article 65 de la LPTAA;

Achemine une copie de la demande d'exclusion à la CPTAQ;

> Demande à la Ville de Boisbriand de s'assurer que le développement projeté ne confine pas davantage la rivière aux Chiens et/ou ne permette pas à l'eau de s'écouler dans ladite rivière plus rapidement qu'elle ne le ferait de façon naturelle, le tout dans un objectif d'impact zéro du développement projeté sur les risques de crues de la rivière en aval.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-08-181

**OBJET:** 

Octroi de mandat supplémentaire au COBAMIL - Mise à jour des données relatives au Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville élabore son Plan régional des milieux humides et hydriques:

ATTENDU QUE de nouvelles informations concernant les délimitations des milieux humides sont connues:

ATTENDU QUE l'organisme de bassin versant COBAMIL, mandaté pour accompagner la MRC dans l'élaboration du plan, a présenté des options de mise à jour de ces données;

ATTENDU QU'il est préférable de dresser un portrait juste et actualisé de ces milieux afin de ne pas biaiser les résultats d'objectifs de conservation suite à l'adoption du PRMHH de la MRC (monitoring);

ATTENDU QUE la répartition des coûts se ferait au prorata des modifications à effectuer par municipalité;

ATTENDU QUE la MRC peut injecter une somme de 4 000 \$.

Il est proposé par

Madame Christine Beaudette

Mairesse de Ville de Boisbriand

appuyé par

Monsieur Jean Comtois Maire de Ville de Lorraine

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville :

> Autorise le directeur général d'allouer un montant de 4 000 \$ au COBAMIL pour la mise à jour;



2022-08-182

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

> Autorise le directeur général de signer l'entente ad hoc avec le COBAMIL.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**OBJET:** 

Ratification de la décision des membres du Comité Aide d'Urgence aux Petites et moyennes entreprises (PME) et organismes sans but lucratif (OSBL) – Rencontre du 11 juillet 2022

**ATTENDU** le contexte de la Covid-19 et ses impacts sur les besoins en fonds de roulement des PME de la MRC de Thérèse-De Blainville;

**ATTENDU** le Fonds d'Aide d'urgence aux PME (PAUPME) et le Volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) mis sur pied par le ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec (MEI) et qui est administré par le réseau des MRC du Québec;

**ATTENDU** les explications fournies aux membres du conseil de la MRC lors de la séance du 31 août 2022;

**ATTENDU** les décisions des membres du Comité Aide d'Urgence aux PME lors de la rencontre en visioconférence le 11 juillet 2022 et qui se déclinent en ci-après :

ENTREPRISE	VILLE	PRÊT	ATTRIBUÉ
Les travaux en hauteur skytech inc.	Blainville	PAUPME	50 000 \$
Les distributeurs Brouhh	Boisbriand	PAUPME	50 000 \$
Bistro Joce	Blainville	PAUPME	20 000 \$
Évolupharma	Boisbriand	PAUPME	25 000 \$
9437-2604 Qc inc. (Gastronomie di casa)	Sainte-Thérèse	Rehaussement	6 675 \$
9214-6117 Qc inc. (Restaurant Nubo)	Bois-des-Filion	Rehaussement	4 443 \$
Combinaison système santé inc.	Rosemère	Rehaussement	4 672 \$
3421279 Canada inc. (Café dépôt Tony Clarizio)	Rosemère	Rehaussement	9 138 \$
4086503 Canada inc. (Café dépôt gélato)	Rosemère	Rehaussement	7 201 \$
Studio moov inc.	Boisbriand	Rehaussement	6 437 \$
9264-2180 Qc inc. (Dic Ann's Sainte- Thérèse)	Sainte-Thérèse	Rehaussement	5 772 \$
Mariejean inc.	Boisbriand	Rehaussement	7 452 \$
9402-6671 Qc inc. (La diperie)	Blainville	Rehaussement	1 800 \$
Entraînement le vestiaire 2 inc.	Boisbriand	Rehaussement	3 824 \$
Restaurant Le friand d'œuf	Sainte-Thérèse	Rehaussement	5 181 \$
Club de boxe rival Rive-Nord inc.	Boisbriand	Rehaussement	1 666 \$
9205-8304 Qc inc. (Déjeuner dîner AM Boisbriand)	Boisbriand	Rehaussement	20 405 \$
9250-2608 Qc inc. (Juliette et chocolat)	Boisbriand	Rehaussement	16 501 \$
9403-0194 Qc inc. (Déjeuner dîner AM Rosemère)	Rosemère	Rehaussement	13 956 \$
Gestion rosevan inc. (Restaurant Campagna)	Sainte-Thérèse	Rehaussement	2 541 \$
9280-1265 Qc inc. (La belle et la bœuf)	Boisbriand	Rehaussement	5 960 \$
La maison François	Sainte-Thérèse	Rehaussement	824 \$
9042-9788 Qc inc. (Académie Sparmax)	Sainte-Thérèse	Rehaussement	3 837 \$
Mini centre d'amusement inc.	Blainville	Rehaussement	4 124 \$
Restaurant réveil-matin inc.	Rosemère	Rehaussement	5 053 \$



# Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

9081-8485 Qc inc. (Adolphe-Chapleau)	Bois-des-Filion	Rehaussement	652 \$
Tristar Rive-Nord	Blainville	Rehaussement	780 \$
Club de curling Rosemère	Rosemère	Rehaussement	2 617 \$
Nidhâna inc. (Salades sensations)	Blainville	Rehaussement	6 841 \$
Belles Formes inc.	Blainville	Rehaussement	23 420 \$
9230-5572 Québec inc. (Café Dépôt)	Blainville	Rehaussement	2 354 \$
Karaté Sportif Blainville inc.	Blainville	Rehaussement	1 374 \$
9636-3805 Québec inc. (Chez Milot)	Boisbriand	Rehaussement	10 564 \$
9424-7228 Québec inc. (Fresh to go)	Blainville	Rehaussement	2 750 \$
9405-3121 Québec inc. (Restaurant Pied d'poule)	Sainte-Thérèse	Rehaussement	1 052 \$
9331-7642 Québec inc. (Pizzéria no 900 Boisbriand)	Boisbriand	Rehaussement	5 610 \$
Yoguy Inc. (Immersia)	Boisbriand	Rehaussement	5 580 \$
			346 056 \$

Il est proposé par

Monsieur Gilles Blanchette

Maire de Ville de Bois-des-Filion

appuyé par

Madame Melissa Monk

Mairesse de Ville de Rosemère

**QUE** le conseil de la MRC ratifie la décision des membres du comité Aide d'Urgence aux PME et OSBL – Covid-19 du 11 juillet 2022 et autorise le directeur général de débloquer les crédits et de signer les avenants et documents nécessaires avec les bénéficiaires concernés.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-08-183

OBJET:

Liste de la correspondance au 31 août 2022

La liste de la correspondance « MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 31 août 2022 » est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2022-08-184

**OBJET:** 

Adoption des comptes payés et à payer du 7 juillet au 31 août 2022

Il est proposé par

Monsieur Gilles Blanchette

appuyé par M

Maire de Ville de Bois-des-Filion

Monsieur Christian Charron Maire de Ville de Sainte-Thérèse

**QUE** les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 7 juillet au 31 août 2022 inclusivement, répartis comme suit : 583 827,95 \$ payés, 224 685,00 \$ à payer pour un grand total de 808 512,95 \$ soient et sont approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-08-185

**OBJET:** 

Adoption du Règlement #22-02 - Règlement sur la gestion contractuelle de la MRC

Il est proposé par

Monsieur Jean Comtois

Maire de Ville de Lorraine

appuyé par

Madame Christine Beaudette

Mairesse de Ville de Boisbriand



N° de résolution

2022-08-186

# Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Que le conseil de la MRC entérine le Règlement #22-02 relativement à la gestion contractuelle de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OBJET:

Amendement à la Politique sur les frais de déplacement, de repas, de séjour et de représentation – Chapitre des frais de déplacement et de représentation

**ATTENDU** la Politique sur les frais de déplacement, de repas, de séjour et de représentation qui est en vigueur depuis son adoption, le 4 février 2015;

ATTENDU la conjoncture inflationniste qui frappe notre quotidien;

**ATTENDU QUE** Revenu Canada met à jour annuellement les taux des allocations pour les frais de déplacement;

**ATTENDU** les seuils annuels actuels des frais de déplacement inclus à la politique des conditions des employés de la MRC tel qu'inscrits par catégorie d'employés aux articles 4 : Frais de déplacement et 6.1 : Frais de repas comme suit :

> Seuils maximums des frais de déplacement

• Taux d'indemnisation: 0,45 \$ du km

Seuils maximums des frais de repas

Déjeuner :

15\$

• Dîner et souper :

25\$

ATTENDU les prévisions budgétaires de la MRC pour l'année en cours et suivantes;

Il est proposé par

Monsieur Jean Comtois

Maire de Ville de Lorraine

appuyé par

Madame Christine Beaudette

Mairesse de Ville de Boisbriand

**QUE** le taux d'indemnisation relativement aux frais de déplacement sera celui du taux établi annuellement par Revenu Canada;

QUE les seuils maximums relativement aux frais de repas seront retirés de ladite politique et que le remboursement de ces derniers se fasse sur présentation de factures et sur approbation du directeur général;

**QUE** les amendements apportés à la Politique sur les frais de déplacement, de repas, de séjour et de représentation soient rétroactifs au 1er janvier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-08-187

OBJET: États financiers trimestriels – du 1er avril au 30 juin 2022 (2e trimestre)

Le « Rapport des états financiers trimestriels du 1er avril au 30 juin 2022 » est déposé aux membres du conseil et versé aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.



2022-08-188

### Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

OBJET:

Ratification de la décision du Directeur général – L'appel de projets du ministère de l'Immigration, Francisation et Intégration pour le

Programme d'Appui aux Collectivités (PAC)

ATTENDU l'invitation reçue par courriel le 28 juin 2022 de la part de Madame Sandra Torres, conseillère en immigration régionale du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) invitant la MRC de Thérèse-De Blainville à soumettre une déclaration d'intérêt pour une demande de financement pour l'élaboration d'un Plan d'action dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités (PAC);

ATTENDU QUE cette demande de financement a pour objectif d'élaborer un plan d'action en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des autres minorités ethnoculturelles sur le territoire de la MRC tant sur les plans économiques, culturels que social;

ATTENDU QUE la population issue de l'immigration représente seulement que 7,7% de la population et que la MRC de Thérèse-De Blainville a tout intérêt dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre à mettre en place les conditions favorables à l'attraction et rétention des personnes immigrantes et des autres minorités ethnoculturelles sur notre territoire:

ATTENDU le rôle de coordination et de concertation que la MRC pourrait jouer auprès de l'ensemble des parties prenantes impliquées dans l'offre de services destinée à la population issue de l'immigration. Les partenaires suivants bénéficiant déjà d'un PAC pour des projets spécifiques : CCITB, Connexion Laurentides, CIE Laurentides;

ATTENDU la possibilité pour la MRC et ses municipalités d'agir sur des enjeux globaux tels que l'accès au logement et le transport, qui peuvent avoir une incidence sur l'attraction et la rétention de la population immigrante et la nécessite d'établir un portrait et diagnostic de la situation au sein de la MRC en vue de bien cerner ces enjeux et d'établir un plan d'action concerté:

Il est proposé par

Madame Julie Boivin

Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

appuyé par

Monsieur Christian Charron Maire de Ville de Sainte-Thérèse

QUE le conseil de la MRC démontre son intérêt et s'engage à soutenir la démarche visant à élaborer un plan d'action en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des autres minorités ethnoculturelles sur le territoire de la MRC;

QUE le conseil de la MRC entérine la décision du directeur général visant le dépôt d'une demande de financement pour le Programme d'appui aux collectivités (PAC) - Volet 1 : organismes municipaux dont la date butoir était le 28 juillet 2022;

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général de signer tout document afférent relativement à l'entente qui sera établie entre la MRC de Thérèse-De Blainville et le MIFI au 1e octobre 2022;

QUE le conseil de la MRC consent dans le cadre des activités de réalisation du plan d'action à une participation de la MRC d'une valeur de 12 075 \$ qui représente 50% des coûts de la



## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

démarche visant l'élaboration du plan d'action et cette contribution provient du volet 2 du FRR 2022-2023;

QUE le coût total de la démarche est évalué à 24 150 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-08-189

**OBJET:** 

Ratification du mémoire de la MRC – Habitation sociale – Consultation métropolitaine habitation

Le mémoire de la MRC de Thérèse-De Blainville sur l'habitation a été déposé auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal et est ajouté aux archives de la MRC. Ledit mémoire est déposé dans le cadre de Politique métropolitaine de l'habitation.

2022-08-190

OBJET:

Embauche de madame Jessika Comeau – Conseillère en développement sectoriel (Bioalimentaire, Récréotourisme – Social – Aménagement – Environnement) – Ratification de la décision du directeur général

**ATTENDU** le départ de monsieur Yan Robitaille, conseiller en développement sectoriel, de la MRC de Thérèse-De Blainville;

**ATTENDU** le besoin de la MRC de remplacer la ressource en vue de poursuivre sa mission en matière de développement sectoriel : Bioalimentaire – Récréotourisme – Social – Aménagement – Environnement;

**ATTENDU QUE** madame Jessika Comeau est en stage à la MRC depuis les 3 derniers mois que sa prestation de service est appréciée par sa supérieure immédiate, la direction générale et l'ensemble du personnel;

**ATTENDU** son intérêt pour la MRC, l'offre d'emploi que le directeur général lui a proposée et son acceptation par cette dernière;

Il est proposé par

Monsieur Jean Comtois

Maire de Ville de Lorraine

appuyé par

Madame Melissa Monk

Conseillère de Ville de Rosemère

**QUE** le conseil de la MRC ratifie la décision du directeur général en acceptant l'offre de poste de Conseillère en développement sectoriel (Bioalimentaire – Récréotourisme – Social – Aménagement – Environnement) à madame Jessika Comeau et que cette offre est effective à compter du 5 septembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-08-191

**OBJET:** 

Comité stratégique de la MRC en mobilité durable – Accompagnement stratégique par madame Nicole Houle

ATTENDU la mise sur pied par la MRC du Comité stratégique de mobilité durable;

ATTENDU QUE la MRC devrait être accompagnée d'une ressource experte dans le domaine en vue de cerner les tenants et aboutissants de la mobilité durable dans le temps et dans l'espace intra et inter villes de la MRC;



## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU l'intérêt et l'offre de service de madame Nicole Houle;

Il est proposé par

Monsieur Gilles Blanchette

Maire de Ville de Bois-des-Filion

appuyé par

Madame Liza Poulin

Mairesse de Ville de Blainville

**QUE** le conseil de la MRC retienne les services de madame Nicole Houle en vue d'accompagner la MRC dans sa réflexion sur la mobilité durable intra et inter villes de la MRC:

QUE le conseil retienne les services de madame Nicole Houle sur la base d'une banque d'heures forfaitaire n'excédant pas 5 000 \$ au 31 décembre 2022;

**QUE** les crédits budgétaires à cette fin proviennent du volet 2 du Fonds régions et ruralité 2022-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-08-192

OBJET:

Motion de remerciement – Monsieur Francis Lanouette – Coordonnateur du Comité en sécurité civile

Il est proposé par

le préfet

appuyé

unanimement

Les membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville et son directeur général tiennent à adresser leurs remerciements à monsieur Francis Lanouette, directeur de la Régie intermunicipale de police de Thérèse-De Blainville, pour son dévouement et son excellent travail accompli pour la sécurité civile dans le territoire de la MRC, et ce, à titre de coordonnateur en sécurité civile.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-08-193

OBJET:

Nomination de monsieur Gilles Desgagnés à titre de responsable du Comité en sécurité civile de la MRC jusqu'au 30 novembre 2023

ATTENDU la mission et les activités du comité en sécurité civile de la MRC;

**ATTENDU** la démission du coordonnateur dudit comité et la nécessité de le remplacer en vue de poursuivre la mission et les activités en matière de sécurité civile;

ATTENDU l'intérêt manifesté par monsieur Gilles Desgagnés;

Il est proposé par

Madame Julie Boivin

Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

appuyé par

Madame Christine Beaudette

Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE le conseil de la MRC retienne les services de monsieur Gilles Desgagnés pour assumer la tâche de responsable du comité en sécurité civile du 1e septembre 2022 au 30 novembre 2023;

**QUE** les crédits budgétaires à cette fin proviennent du volet 2 du Fonds régions et ruralité 2022-2023 et sont déjà prévus au budget de l'année en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2022-08-194

### Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

OBJET:

Levée de l'assemblée

Il est proposé par

Madame Melissa Monk

Conseillère de Ville de Rosemère

appuyé par

Monsieur Jean Comtois Maire de Ville de Lorraine

Maile de VIIIe de Lorrain

DE lever la présente réunion à 16h30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Eric Westram, Préfet

31 août 2022

Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné, Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2022-08-173 à 2022-08-194 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 31 août 2022.

Émis le 31 août 2022 conformément aux dispositions de l'article 961 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, ch. C-27.1).

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de la prochaine séance.

Kamal El-Batal,

Directeur général et secrétaire-trésorier